



www.desracinesetdeshommes.org

COLLECTIF NATIONAL
DES RACINES ET DES HOMMES
Protéger sans interdire

Président :

Jean Lassalle

Maire de Lourdios-Ichère
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Député des Pyrénées-Atlantiques

Vice-Présidents :

Béatrice de Crozet

Présidente du Comité Ecologique
de Sauvegarde de la Ciotat

Robert Casadebaig

Maire de Laruns
Président de l'association
« Ossau et Aspe : Vallées de Liberté »

Claude Leloustre

Représentant le collectif marseillais
« Les Amis de la Rade »

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU CNRH DU 23 OCTOBRE 2014

A L'ASSEMBLEE NATIONALE PARIS

126 rue de l'université Palais Bourbon

ET

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2013

I – COMPTE-RENDU AG DU CNRH DU 23.10.2014

Présents :

* Madame : Béatrice de CROZET

* Messieurs : Jean LASSALLE ; Robert CASADEBAIG ; Renaud de LAUBESPIN ; Etienne ROUGEAUX ; Philippe GRIS ; Jules JEANNEAU ; Jean-Claude ROBERT ; Jean CASAUBIEL ; François BRIOT ; Jean-Charles CHERITAT ; Antoine FONTAINE ; Jean-Pierre GIRARDOT ; Philippe BARTHEMY ; Gilda de CUMOND ; Yan de la SABLONIERE ; Benoit RAYNAUD.

Député Invité Présent : Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de LOZERE.

Absents Excusés : Christian MINVILLE ; Thierry FRANTZ ; Daniel BALAN ; Daniel RAPEN ; Mireille DENECHAUD ; Jean-Louis BERNIER ; Dany ROSE ; Gildas de CUMOND.

Collectif National des Racines et des Hommes « protéger sans interdire » -
Siège Social : 2, Rue Saint Grat (2^{ème} étage) – 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
Porte-Parole : Béatrice de CROZET

*** Intervention du Président**

Le Président du CNRH, Jean LASSALLE, ouvre la séance en remerciant tous les participants présents. Comme il a pu le constater récemment lors du Congrès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne, le CNRH commence à être connu.

La notoriété acquise en si peu de temps confirme la légitimité du CNRH dans sa volonté de protection de la nature avec l'appui engagé des hommes et des femmes concernés. Il appelle les membres présents à persévérer dans leur action de communication. Cette dernière est déterminante pour obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics, des différentes organisations et des médias.

Le Président indique que les populations rencontrées commencent à être mieux comprises par l'opinion sur le problème des grands prédateurs. Cette nouvelle situation oblige les pouvoirs publics et les associations écologistes à revoir leur stratégie. Le statut de protection absolue de ces espèces, sanctuarisé par les directives de l'Union européenne, empêche tout changement de politique malgré quelques améliorations mineures.

*** Rapport moral lu par Béatrice de CROZET**

Un chèque de 500€ a été remis le 18 janvier 2013 à un berger, Didier TRIGANCE, en soutien à une procédure judiciaire. Il estime que les gardes du Parc du Mercantour lui ont tenu des propos déplacés alors qu'ils venaient constater une attaque de loups que le troupeau de l'éleveur avait subie.

Le CNRH a signé en avril 2013 la pétition européenne du député de Lozère, Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, qui demande le déclassement du loup par la convention de Berne et la directive habitats.

La population du loup n'a pas fait l'objet du comptage de l'Office National de la Faune Sauvage (ONFS) depuis 5 ans faute de moyens. Le nombre d'individus est pourtant aujourd'hui estimé entre 1500 et 2000. Le seuil des 350 individus pour obtenir le statut d'espèce protégée serait donc largement dépassé.

Le Cercle de Lozère a déposé sur ce constat un recours devant le Conseil d'État afin d'obtenir le déclassement du loup comme espèce protégée. Le CNRH souhaite soutenir financièrement cette action et versera 500€ à l'association.

Une question se pose quant aux aides versées. Doivent-elles être individuelles ou collectives ? Mis à part quelques cas exceptionnels, ces aides n'ont pas pour vocation à subventionner les affaires individuelles. Le recours du Cercle devant le Conseil d'État est collective et sera très bénéfique au CNRH. Il faut se cantonner à ce type d'intervention.

Le Président propose de monter une réunion entre Michel DANTIN, député européen qui explique bien le problème européen, et le Cercle.

Béatrice de CROZET a lancé en juillet 2013 une campagne de recrutement de nouvelles fédérations.

Louis DOLLO, journaliste qui relaye régulièrement les prises de position du CNRH sur les grands prédateurs, est attaqué en justice pour diffamation par des associations écologistes. Si dans l'idée, il est nécessaire de l'aider, l'assemblée redoute de prêter le flanc aux critiques. Le Président préconise de l'aider financièrement au nom du CNRH. Il est indispensable de soutenir sa défense car il est un relai essentiel dans la presse. Le montant de l'aide versée sera déterminé ultérieurement. Il est également rappelé à cette occasion qu'il s'agit d'aides à l'assistance juridique au nom de la cause et non des aides personnelles.

Le CNRH communique depuis août 2014 par de nouveaux réseaux sociaux.

Une manifestation a été organisée par le Comité Écologique de Sauvegarde de la Ciotat, avec le soutien du Président, en septembre 2014 contre le rejet en mer et sur terre des boues rouges dans le Parc national des Calanques.

Le Conseil d'administration du Parc national des Calanques a donné un avis favorable par 30 voix sur 48 pour la reconduction du rejet de boues rouges en mer. Seulement 16 votes se sont opposés à cet avis et 2 se sont abstenus. L'entreprise Altéo est par conséquent autorisée à déverser ses boues rouges dans le cœur du Parc national des Calanques. Selon Béatrice de CROZET : « Il s'agit d'un désastre écologique. Les journalistes ont pu constater que les parcs ne servaient pas à protéger la nature. Notre Comité Écologique a ainsi pu profiter d'une forte présence dans les médias nationaux et locaux. »

« Cet événement a prouvé qu'une alliance ponctuelle avec Europe-Écologie n'était pas à proscrire sur le terrain si la cause est partagée ». Grâce à cette union de circonstance, elle estime, avoir eu une plus grande visibilité médiatique.

***Intervention de Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Député de LOZERE.**

L'État ne veut pas bouger sur sa position à propos du loup. Il ignore pourtant sa population en France.

Pierre MOREL-A-L'HUISSIER craint que le recours du Cercle ne puisse vraiment faire avancer les choses et que l'État profite même de cette action pour lui faire perdre du temps.

Les parlementaires ne sont pas intéressés par la problématique du loup s'il n'y en pas sur leur territoire.

La Commission européenne s'en tient strictement à la protection du loup. La Commission des pétitions a enjoint la Commission européenne de compter les loups mais celle-ci a refusé.

La convention d'Aarhus pour l'information et la participation du public à l'environnement ne peut être invoquée à l'Assemblée nationale par une pétition sur les grands prédateurs. Il s'agit d'un problème européen et l'État est par conséquent incompetent à ce sujet.

*** Interventions suite à la lecture du rapport moral**

Le CNRH Champagne-Bourgogne encourage à élargir les relations presse à la presse quotidienne régionale ainsi qu'aux revues spécialisées. Ces dernières reprennent plus facilement les informations et touchent directement un public averti.

Béatrice de CROZET propose également de renforcer la communication par Twitter.

Le Cercle est en train de mobiliser des chercheurs afin de renforcer leur communication.

Le Président attire l'attention du conseil sur la nécessité de trouver d'autres fonds.

Une organisation représentant les éleveurs pisciculteurs participe pour la première fois à une réunion du CNRH. Cette profession est également affectée par la présence d'un prédateur dans leur environnement, le cormoran. Ce nouveau témoignage indique que le problème des grands prédateurs concerne l'ensemble du territoire français.

Les propriétaires privés de forêts étaient également représentés pour la première fois par Yan de la SABLONIERE. Ils ont pris contact pendant l'été avec Béatrice de CROZET et souhaitent pouvoir s'impliquer et intervenir dans le débat sur l'avenir des forêts.

L'Assemblée générale prend fin vers 13h00.

Un atelier sur la communication par les réseaux sociaux est organisé de 14h00 à 16h00.

*** Suites de l'Assemblée générale du CNRH**

Le jeudi 27 novembre, le Président a manifesté ainsi que quelques autres parlementaires aux côtés de l'association Éleveurs et Montagnes sur le Champ de Mars lors d'une mobilisation contre les attaques de loups.

Pierre MOREL-A-L'HUISSIER a accepté l'invitation d'Ossau-et-Aspe pour leur Assemblée générale du lundi 22 décembre 2014 qui se déroulera dans les Pyrénées-Atlantiques.

**Le Président
Jean LASSALLE**

II – RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2013

1 - Rapport financier de l'exercice 2013 par le trésorier

* Solde au 15/09/2013	:	3 751.74 €
* Recettes Adhérents :		
- Personnes Physiques (34)	:	740.00 €
- Associations et Fédérations (13)	:	1 780.00 €
- Collectivités locales (2)	:	700.00 €
- Personnes Morales (1)	:	50.00 €

Total Recettes Adhérents	:	3 270.00 €
*Produits exceptionnels Banque CL	:	10.00 €

Total Recettes exercice 2013		3 280.00 €
* Dépenses :		
- Assurances RC Banque CL	:	85.53 €
- Fourniture Informatique	:	113.50 €
- Remboursement frais déplacement:		1 017.98 €
- Fourniture de Bureau	:	69.90 €
- Participation Condamnation Berger	:	500.00 €
- Frais de tenue de compte BAMI+CL	:	28.83 €

Total Dépenses exercice 2013	:	1 815.74 €
*Solde Banque BAMI + CL au 30/09/2014 :		5 216.00 €

2 - Quitus du Rapport Financier exercice 2013

Après présentation des comptes, l'unanimité des votants présents ou représentés ont approuvés les comptes.

3 - Budget Prévisionnel exercice 2014

Budget Prévisionnel du CNRH 2014

Charges

-Autres achats non stockés

*Location informatique 115

*Fournitures administratives 100

* Photocopies 50

-Services extérieurs

*Entretien, réparation 150

-Autres services extérieurs

*Assurance obligatoire 100

*Documentation générale 50

*Documentation technique 50

*Frais de colloque et conférence 500

*Frais d'acte et contentieux 150

*Participations aux manifestations 500

*Voyages et déplacements 1100

*Affranchissements 100

*Téléphone 40

*Autres frais bancaires 30

*subventions accordées 100

-Total Charges = 3135,00€

Recettes

-Cotisations

*Particuliers

(35x20€) = 700€

*Associations, Fédération

(4 x50€)= 200€

(4x100€) = 400€

(3x150€) = 450€

(5x250€) =1000€ =1900€

*Collectivités locales

(1x250€)=250€

(1x500€)=500€ = 750€

*Personnes Morales

(1x 50€) = 50€ = 50€

*Dons (pour Mémoire)

*Subvention (Pour mémoire)

Total Recettes = 3400,00€

Solde Positif Prévisionnel : 265€ Solde Banque au 30/09/2014 : 5216.00

Collectif National des Racines et des Hommes « protéger sans interdire » -
Siège Social : 2, Rue Saint Grat (2^{ème} étage) – 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
Porte-Parole : Béatrice de CROZET

4 - Cotisations 2014

Les cotisations 2014 ont été votées à l'unanimité. Des votants présents ou représentés sont les mêmes que 2013.

5 - Questions diverses

Le secrétaire du CNRH fait observer que les associations qui ne payent pas leurs cotisations pénalisent les adhérents qui sont à jour et les actions à mener au sein du CNRH.

Porte-Parole
Béatrice de CROZET